



Signataires : Stéphane Florey, Christina Meissner, Guy Mettan, Daniel Noël, Patrick Lussi, Charles Poncet, Yves Nidegger, Marc Falquet, André Pfeffer, Julien Ramu, Souheil Sayegh

Date de dépôt : 23 octobre 2023

Proposition de motion **pour une réalisation rapide des nouvelles installations de** **l'académie du Servette**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la réalisation du pôle provisoire sur le site des Evaux est combattue par les associations de riverains et la commune d'Onex et qu'elle ne pourra pas être terminée avant 2026 ;
- que le délai à 2035 annoncé par l'Etat pour la réalisation d'un pôle définitif est incertain et en tout cas beaucoup trop long ;
- que le site de la Crotte-au-Loup à Vernier ne semble déjà plus être adapté pour accueillir l'académie et que des oppositions ont déjà vu le jour ;
- que le site de Balexert est vieillissant et doit faire l'objet de rénovations urgentes et majeures ;
- que l'académie a urgemment besoin d'une structure adaptée à ses besoins ;
- que les besoins de terrains de l'académie combinés à ceux du Servette Football Club Chênois Féminin (SFCCF) est d'au minimum 5 terrains et que 7 correspondent plus aux besoins réels ;
- qu'en fonction de la solution retenue, une mutualisation des terrains du centre sportif de la Bécassière avec le Servette Football Club (SFC) serait envisageable sous certaines conditions ;
- que notre canton a un besoin impérieux d'un nouveau cycle d'orientation en remplacement de l'actuel cycle du Renard,

invite le Conseil d'Etat

- à présenter, si nécessaire, au Grand Conseil les crédits d'investissements requis pour acquérir les terrains dont il n'a pas la maîtrise foncière au profit de l'académie selon les besoins et le site choisi ;
- à renoncer immédiatement à l'implantation de l'académie sur le site des Evaux ;
- à s'écarter définitivement du pôle définitif sur un seul site et à accepter la solution d'un pôle définitif réparti sur deux sites, un pour les professionnels (hommes et femmes) et un pour les juniors (filles et garçons) ;
- à s'écarter du projet de pôle définitif à Vernier, qui en plus des oppositions naissantes requiert l'acquisition de nouveaux terrains, et à envisager d'autres solutions comme :
 1. la rénovation complète du site de Balexert avec l'abandon du projet d'implantation du CO Renard ;
 2. la relance du projet Pré-du-Stand ;
- à présenter au plus vite un crédit d'étude pour :
 1. la construction du nouveau CO Renard sur le terrain situé au Petit-Saconnex à l'angle de l'avenue Trembley et du chemin des Coudriers ;
 2. la rénovation complète et l'agrandissement de l'actuel CO Renard à Vernier.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Indépendamment de son lieu de situation, l'académie du Servette FC (ci-après : l'académie) a besoin pour assurer la poursuite de ses activités d'une infrastructure adaptée et répondant aux exigences de l'Association Suisse de Football (ASF) et du sport de haut niveau. Sans infrastructures adaptées et comparables à celles des autres clubs professionnels, l'académie risque également de perdre son label « centre de performance ASF » ainsi que sa reconnaissance au niveau national, ce qui mettrait l'ensemble du football genevois en danger de déclassement. Aujourd'hui, le besoin en terrains du futur pôle définitif est estimé au grand minimum à 5 terrains, mais en fait ce sont plutôt 7 qui correspondraient à ses besoins.

Bref historique

En 2019, le peuple refusait par quelques voix d'écart de déclasser une parcelle au Pré-du-Stand qui aurait permis le déménagement de l'académie de son site de Balexert en libérant ainsi les terrains afin de construire le nouveau cycle d'orientation du Renard (ci-après CO Renard), actuellement situé sur la presqu'île d'Aïre à Vernier.

Après le verdict des urnes, l'Etat a décidé d'un déménagement de l'académie en 2 phases : une première qui prévoyait la réalisation d'un pôle provisoire aux Evaux et une seconde celle d'un pôle définitif à Vernier.

Dès la fin 2020, le projet d'implanter l'académie aux Evaux a suscité une levée de boucliers de la part de la commune d'Onex, d'associations d'habitants et de pétitionnaires notamment mécontents de l'abattage de 27 arbres, inquiets d'une possible augmentation de la circulation aux abords du parc des Evaux et de l'apparition d'éventuelles frictions entre les nouvelles activités prévues et les actuelles activités récréatives et de loisirs du parc. D'après les partisans de l'implantation aux Evaux, dont font partie les autorités cantonales, le projet était peu disruptif, car il ne prévoyait pas la création de nouveaux terrains mais juste la transformation en synthétique des actuels terrains en herbe, tout en assurant néanmoins que les équipes locales ne se voient pas prétéritées et que tous les usagers actuels puissent continuer à profiter du parc.

En mars 2021, le Conseil municipal de la commune d'Onex a voté à l'unanimité une résolution intitulée « Sauvons le Parc des Evaux ».

Le 28 juin 2021 une convention entre les membres du conseil de la Fondation de Evaux, l'académie et le canton a été signée.

En mars 2022, les autorisations de construire en vue de la réalisation du pôle provisoire ont été délivrées et aussitôt attaquées.

Les Evaux : un dossier durablement enlisé !

En juin 2023, le Tribunal administratif de première instance (TAPI) a invalidé les autorisations de construire au parc des Evaux, considérant que le plan de mobilité du projet était insuffisant. De plus, comme précité, les opposants à l'implantation de l'académie aux Evaux ont fait remarquer que le site présentait de nombreux inconvénients et que, selon eux, tout était à construire sur place, et ceci de manière provisoire : agrandissement et transformation des terrains existants, construction d'au moins un terrain supplémentaire (ce qui ne ressort pas du projet), construction d'un bâtiment comprenant vestiaires, bureaux, buvette, etc. L'exactitude de ces affirmations n'est pas importante, ce qui compte est leur détermination et leur volonté.

Il sied de relever que, dans le dossier de l'académie, l'Etat n'a cessé de s'embourber dans des projets suscitant bon nombre d'oppositions et, à ce rythme, on en parlera encore dans 20 ans si d'autres solutions telles que proposées dans ce projet de motion ne sont pas rapidement envisagées, car, pour la pérennité de l'académie, de nouvelles solutions doivent être envisagées et rapidement choisies. Cela doit passer impérativement par l'abandon de certains projets, comme l'implantation sur le site des Evaux qui est bloquée depuis trois ans et pour laquelle les positions des diverses parties ne laissent pas supposer un dénouement rapide.

La solution de Crotte-au-Loup : un projet trop petit et mal engagé

Le site de la Crotte-au-Loup, à Vernier, permettrait quant à lui, dans sa version la plus ambitieuse, d'accueillir six terrains, deux petites tribunes ainsi qu'un bâtiment. Le site de la Crotte-au-Loup offre d'intéressantes perspectives pour l'implantation de l'académie, à condition d'acquérir certaines parcelles, de peaufiner les questions de mobilité et de limiter au maximum les nuisances pour les riverains. Dans son rapport M 2606-B, le Conseil d'Etat relevait :

« Ainsi le 27 août 2021, cette étude a conclu que le site de la Crotte-au-Loup était le plus favorable à la mise en œuvre du projet, notamment grâce à une excellente desserte en transports publics ainsi que sa capacité à accueillir le programme de l'académie du Servette FC, soit entre 5 et 6 terrains de football, sans empiètement sur la zone agricole. De plus, le site de la Crotte-au-Loup est situé dans une zone 5 (villa) non constructible

en raison du dépassement de la limite du bruit admissible pour la réalisation de logements. »

Mais, depuis quelques mois, des oppositions ont commencé à voir le jour et certaines forces politiques locales se sont jointes à celle-ci, ce qui laisse présager d'un processus plus difficile et plus compliqué encore que ce que l'on voit aux Evaux, l'Etat n'étant pas propriétaire de l'ensemble des terrains sur lesquels le pôle définitif est projeté.

Un pôle définitif sur deux sites

En effet, avec les besoins croissants de l'ASFC, du SFCCF et du SFC les besoins combinés des trois entités, garçons, filles et professionnels, sera de 7 terrains voire plus ; or, il est impossible d'implanter autant de terrains à la Crotte-au-Loup, ce qui, de toute façon, oblige à une solution à deux sites.

Cette réalité implique la réalisation de deux infrastructures, par exemple une propre pour les professionnels au centre sportif de la Bécassière à Versoix et une dédiée exclusivement à la formation à Balexert ou ailleurs.

Un CO Renard ailleurs qu'à Balexert, c'est possible !

La construction d'un nouveau CO n'est pas contestée, mais le choix de sa future implantation voulue par le DIP peut être discuté. Ainsi, sa réalisation sur le site de Balexert implique le déménagement préalable de l'académie ; or, il convient de garder à l'esprit que, tant que l'académie n'aura pas d'infrastructure adéquate, elle ne déménagera pas du site de Balexert, d'où le projet de pôle provisoire.

L'implantation du nouveau CO Renard n'a toutefois pas à se faire impérativement sur les terrains de Balexert. Des solutions autres que le déménagement sur ces terrains sont possibles.

Outre la solution du déménagement de l'académie à la Crotte-au-Loup, qui est encore à l'étude, pour libérer le site de Balexert, une possibilité tout à fait réalisable sous l'angle de l'aménagement du territoire serait de reconstruire le CO Renard sur les parcelles situées à l'angle de l'avenue Trembley et du chemin des Coudriers, déjà déclassées en zone de développement aux fins de recevoir des équipements publics. Ces parcelles sont par ailleurs situées à seulement 500 mètres des terrains de Balexert et présentent les mêmes avantages que celles-ci. Cette solution présenterait l'avantage considérable, de ne pas avoir à déménager l'académie sur le site des Evaux ou sur un autre site, de ne pas requérir le moindre déclassement et de pouvoir être réalisée d'ici 2027, soit bien avant ce que permettrait la solution du pôle provisoire aux Evaux.

De même, la reconstruction et l'agrandissement par phases de l'actuel CO Renard permettrait, avec l'apport de quelques pavillons provisoires durant la phase de chantier, de réaliser une nouvelle infrastructure moderne sans changer les habitudes de la population dans un délai plus court que celui qui découlerait du déménagement de l'académie aux Evaux.

Rénover les infrastructures de Balaxert : un choix rationnel et économique

Lors des débats de commission relatifs au PL 12741-A, il a été indiqué que le coût du déménagement de l'académie s'élèverait à plus de 20 millions de francs, selon certaines sources le montant avoisinerait même les 30 millions. Sur la base des devis et des infrastructures du pôle provisoire, selon le président de l'académie, une rénovation complète du site de Balaxert, avec mise aux normes des infrastructures et constructions de nouveaux bâtiments, est estimée à environ 15-17 millions, ce qui reste bien moins cher que les autres projets, la combinaison pôle provisoire plus pôle définitif s'élevant à plus de 50 millions, soit trois fois plus que la solution Balaxert.

Conclusion

Le délai envisagé pour construire le pôle football cantonal « définitif » en 2035 n'est pas acceptable et de surcroît pas réaliste, au vu des oppositions naissantes. La solution des Evaux, qui semblait intéressante de prime abord, a montré ses faiblesses et est durablement enlisée devant les tribunaux.

La motion demande de sortir de cette impasse et de renoncer immédiatement à implanter l'académie sur le site des Evaux. L'invite suivante demande d'accepter le fait qu'aucun des sites envisagés à ce jour ne permet la réalisation de 7 terrains et que le pôle provisoire sera réparti sur deux sites, un pour les professionnels (femmes et hommes) et un autre pour les juniors filles et garçons. Une autre invite demande d'étudier la possibilité que le site de la Bécassière soit mutualisé et dédié aux professionnels.

Enfin, la motion demande également au Conseil d'Etat d'envisager pour les jeunes :

- 1) la relance du projet Pré-du-Stand, en l'adaptant aux exigences actuelles et en tirant profit des leçons du passé ;
- 2) la rénovation complète du site de Balaxert avec la réalisation de 4 terrains et l'abandon du projet d'implantation du CO Renard, qui pourrait être réimplanté sur le terrain situé au Petit-Saconnex à l'angle de l'avenue Trembley et du chemin des Coudriers ;

3) la réaffectation du site de l'actuel CO Renard aux besoins du département.

Ces solutions seraient probablement les plus rapides, les moins onéreuses et les plus efficaces.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.